RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00183
Numéro SIREN : 418 749 255
Nom ou dénomination : AB GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 2907

CABINET LE PROVOST
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

SAS AB GESTION

2 RUE FRANCOIS CHENIEUX

87000 LIMOGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

16 avenue de Naugeat - 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 43 90 88 - 06 07 98 31 01 - email : armelle.leprovost@orange.fr - Site internet : cabinet-leprovost.fr
SAS au capital de 5 000 € - SIREN 521 957 811 RCS Limoges - TVA intracommunautaire FR20521957811
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts comptables de la région de Limoges et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Limoges.

SAS AB GESTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2017

- Comptes Annuels clos le 31 décembre 2017 :

. BILAN ACTIF-PASSIF

. COMPTE DE RESULTAT

. ANNEXE

SAS AB GESTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAS AB GESTION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 **décembre 2017** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du **31 décembre 2017** et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LIMOGES, le 25/04/2018

Armelle LE PROVOST
Présidente

CABINET LE PROVOST
16 avenue de NAUGEAT
87000 LIMOGES
Siret 521 957 811 00024

Commissaire aux comptes

KPMG

Bilan actif

AB3B

N° SIRET : 42828963100015

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif			Exercice au 31/12/2017			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	7 743	7 743		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**7 743**	**7 743**		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	847 658	390 824	456 833	286 478
		Inst. techniques, mat. out. industriels	301 545	177 716	123 828	29 739
		Autres immobilisations corporelles	496 518	433 420	63 098	63 381
		Immobilisations en cours				3 684
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**1 645 721**	**1 001 961**	**643 760**	**383 284**
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	2 250		2 250	4 050
		Autres immobilisations financières	276		276	276
		TOTAL	**2 526**		**2 526**	**4 326**
		Total de l'actif immobilisé	**1 655 991**	**1 009 705**	**646 286**	**387 610**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	18 368		18 368	14 467
		TOTAL	**18 368**		**18 368**	**14 467**
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	7 777		7 777	12 878
		Autres créances	341 239		341 239	217 303
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**349 016**		**349 016**	**230 182**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	28 676		28 676	27 370
		TOTAL	**28 676**		**28 676**	**27 370**
Charges constatées d'avance			9 483		9 483	6 617
Total de l'actif circulant			**405 545**		**405 545**	**278 637**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**2 061 537**	**1 009 705**	**1 051 832**	**666 248**
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				1 800	2 076
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				263 596	174 208

Clause de réserve de propriété — Immobilisations — Stocks — Créances clients

Edité à partir de Loop V3.5.1

KPMG Bilan passif

AB3B

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Au 31/12/2017	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 37 000)	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	3 700	3 700
	Réserves statutaires	1 867	6 513
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	171 044	143 353
	Situation nette avant répartition	**213 611**	**190 567**
	Subvention d'investissement	78 363	98 283
	Provisions réglementées		
	Total :	**291 975**	**288 851**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total :		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	322 004	88 051
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total :	**322 004**	**88 051**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 561	129 389
	Dettes fiscales et sociales	165 291	159 955
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total :	**437 852**	**289 345**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**759 856**	**377 397**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**1 051 832**	**666 248**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	180 261	19 586
	à moins d'un an	579 595	357 810
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	69 064	51 820
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V3.5.1

KPMG

Compte de résultat

AB3B

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	3 367 307		3 367 307	3 278 899
	Production vendue : - Biens	4 130		4 130	2 867
	- Services				
	Chiffre d'affaires net	**3 371 438**		**3 371 438**	**3 281 766**
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			98 255	99 270
	Autres produits			2 144	3 316
	Total			**3 471 837**	**3 384 353**
Charges d'exploitation (2)	Marchandises | Achats			834 663	795 792
	Variation de stocks			-3 901	3 218
	Matières premières et autres approvisionnements | Achats			-54 994	-54 973
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			1 285 969	1 299 233
	Impôts, taxes et versements assimilés			41 921	40 676
	Salaires et traitements			697 976	672 995
	Charges sociales			192 159	181 762
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations | amortissements			108 933	108 620
	• sur actif circulant | provisions				
	• pour risques et charges				
	Autres charges			169 410	165 437
	Total			3 272 139	3 212 761
	Résultat d'exploitation A			**199 698**	**171 591**
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 037	1 936
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			**1 037**	**1 936**
	Résultat financier D			**-1 037**	**-1 936**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (+ A + B - C + D) E			**198 661**	**169 654**

Edité à partir de Loop V3.5.1

KPMG

Compte de résultat

AB3B

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

			Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		20 879	19 939
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total	**20 879**	**19 939**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 690	217
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	**2 690**	**217**
Résultat exceptionnel		F	**18 189**	**19 721**
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	45 806	46 023
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			**171 044**	**143 353**

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	
	- redevances de crédit-bail immobilier	
(4) Dont produits concernant les entités liées		
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Edité à partir de Loop V3.5.1

KPMG

SARL AB3B

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2017

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
1.1. Evénements principaux 2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables 2
2. Informations relatives au bilan 3
2.1. Actif 3
2.1.1. Immobilisations incorporelles 3
2.1.2. Immobilisations corporelles 3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice 3
2.1.2.2. Modes d'amortissement 3
2.1.3. Immobilisations financières 4
2.1.4. Stocks 4
2.1.4.1. Etat des stocks 4
2.1.4.2. Stocks de produits achetés 4
2.1.5. Produits à recevoir 5
2.1.6. Créances 6
2.2. Passif 7
2.2.1. Capitaux propres 7
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres 7
2.2.1.2. Capital 7
2.2.2. Dettes financières et autres dettes 8
2.2.3. Charges à payer 9
3. Informations relatives au compte de résultat 9
4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) 10

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement et fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1.Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Constructions, installations générales, agencements et aménagements		235 188		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	107 870	-	29 163
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique; mobilier	-	30 034	-	557
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	3 684	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.2.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions / Installations	Linéaire	10-20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	4-10 ans
Installations générales	Linéaire	5-10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	1 800

2.1.4. Stocks

2.1.4.1. Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Marchandises	14 017		14 017
Emballages et Happy	4 351		4 351
Total	**18 368**		**18 368**

2.1.4.2. Stocks de produits achetés

Les Stocks sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport.

2.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	252
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	9 056
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	5 823
TOTAL	15 131

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachés à des participations		-	-	-
	Prêts		2 250	1 800	450
	Autres immobilisation financières		276	-	276
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		7 777	7 777	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	61 159	61 159	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		263 596	-	263 596
	Débiteur divers		16 485	16 485	-
	Charges constatées d'avance		9 483	9 483	-
	TOTAUX		361 027	96 704	264 322

2.2.Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	37 000	-	-	37 000
Primes, réserves et écarts	10 214	-	4 646	5 567
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	143 354	171 044	143 354	171 044
Subventions d'investissement	98 284	-	19 920	78 364
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 3 700 parts sociales de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	69 065	69 065	-	-
- A + d'1 à l'origine	252 940	72 678	180 261	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	272 561	272 561	-	-
Personnel et comptes rattachés	95 149	95 149	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	66 457	66 457	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 706	1 706	-	-
TVA	580	580	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	1 399	1 399	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	759 857	579 595	180 261	-

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	52 146
Charges sociales provisionnées	15 644
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	154
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	18 492
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	14 805
Autres charges fiscales	1 399
Divers	-
TOTAL	102 641

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	3 367 308	-	-3 367 308
Production vendues	4 130	-	4 130
- Biens	-	-	-
- Services			
Chiffre d'affaires net	**3 371 438**	**-**	**3 371 438**

4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 44 042 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en moins du poste Etat IS à payer pour 44 100 € en Autres dettes fiscales et sociales (pour le montant qui sera imputé sur le solde d'IS à payer)

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être (au choix) utilisé/ demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergique et de reconstitution de leurs fonds de roulement. (art. 244 quater du CGI).

AB GESTION
SAS au capital de 7 623 €uros
Siège social : 2, rue François Chénieux
87000 LIMOGES
418 749 255 R.C.S. LIMOGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

19 MAI 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

-Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 268 325,31 euros de la manière suivante :

Origine :

• Résultat de l'exercice		268 325,31 euros

Affectation

• Aux autres réserves	268 325,31 euros	
Totaux	**268 325,31 euros**	**268 325,31 euros**

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	**Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI**		**Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI**	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2016	0	/	/	/
31 décembre 2015	101 156	/	/	/
31 décembre 2014	326 700	/	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président